

FLASH

(31)

1. Aperçu 2008 – Prévisions 2009

Nous sommes fiers de pouvoir annoncer que notre Groupe a su, à nouveau, mériter votre confiance.

En effet, notre chiffre d'affaires (consolidé) a connu une nouvelle hausse de 10%.

Nos terrains d'action sont restés inchangés.

Dans de nombreux secteurs, nous avons observé une augmentation significative des stocks gagés.

La crise des derniers mois et donc une demande générale faible, en sont évidemment la cause.

Ce phénomène devrait encore s'amplifier dans le courant de l'année 2009 !!

En ces temps difficiles, nous nous mettons à votre disposition pour examiner ensemble les différentes solutions

- pour rendre acceptables les **nouvelles** demandes de crédit qui, par rapport aux critères plus sévères en matière de crédit, demandent des sûretés alternatives
- pour renforcer les dossiers de crédit plus **fragiles**, qui ont besoin de sûretés supplémentaires afin de pouvoir passer le cap de cette crise

!! GAGE MARCHANDISES !!

- privilège juridique de 100% sur les stocks gagés (GFC = limité à 50%)
- renforce donc toute Borrowing Base
- l'activité du client reste 'going-concern' moyennant le respect d'un stock plancher minimum
- contrôles physiques mensuels, ainsi qu'un reporting détaillé
- droit de rétention opposable, même en cas de procédures collectives

!! ASSET CONTROL !!

- vérification efficace des créances clients + les stocks
- renforce la fiabilité de toute Borrowing Base
- vous choisissez la fréquence de nos contrôles
- reporting détaillé





2. Website GROUPE WARRANT

Le site web de notre Groupe a été « relooké ».

Un lay-out plus affûté, une actualisation du contenu, mais également la présentation de notre filiale espagnole, la **S.A. GB AUXIGA**.

Tous les « Flash » précédents sont maintenant disponibles et répertoriés par sujet, aussi bien pour la Belgique que pour la France et l'Espagne.

La section « Jurisprudence » a été revue avec de nouvelles décisions.

Faites un saut vers www.warrant.be

3. Arrêt du 6 novembre 2008 – Cour d'Appel d'Anvers

Après la faillite de la société BVBA Present Handel, les 4 Banques qui avaient octroyé des lignes de crédit, couvertes entre autres par un Gage Marchandises, se sont retrouvées face à un fournisseur faisant appel à sa réserve de propriété.

Le Tribunal de Commerce de Turnhout a annulé le Gage dans son arrêt du 16.07.2007, se basant sur une suspicion de mauvaise foi dans le chef des Banques, ainsi que sur une insuffisance de dépossession effective dans le chef de la SA Warrant.

La Cour d'Appel d'Anvers, dans son arrêt du 06.11.2008, a cependant donné raison aux Banques, statuant que c'est à la partie adverse de prouver qu'il y a eu mauvaise foi :

" In die omstandigheden is niet aangetoond dat de pandhouders wisten of behoorden te weten dat BVBA Present Handel niet beschikkingsbevoegd was om de goederen in pand te geven. Het is daarom niet aangetoond dat zij niet te goeder trouw zijn ."

La Cour d'Appel reconferme également la validité des procédures mises en place par la SA Warrant, afin de créer une dépossession effective dans le cadre d'un Gage Marchandises :

" Op grond van het bovenstaande besluit het Hof dat er een werkelijke en openbare buitenbezitstelling was en een geldig pand."

WARRANT S.A. Avenue W. Churchill 147 1180 Bruxelles +32 2 511 29 31 BELGIQUE	S.A. AUXIGA 94 bis, Avenue de Suffren 75015 Paris +33 1 47 70 42 46 FRANCE	S.A. GB AUXIGA C/ Velasquez 14 - 1º Izda 28001 Madrid +34 91 781 28 90 ESPAGNE	Cabinet Action Commerciale 94 bis, Avenue de Suffren 75015 Paris +33 1 47 83 21 00 (partenaire)
--	--	--	--

Editeur Responsable : B. Maes

